



des initiatives territoriales et partenariales agriculture - environnement



UNION NATIONALE

En partenariat avec :



Appel à propositions

auprès des CPIE, des chambres d'agriculture et de l'enseignement agricole
pour la mise en œuvre de coopérations Inter AGRI

Retour des propositions au plus tard le 6 novembre 2014 à l'Union nationale des CPIE

Pourquoi un appel à propositions ?

En 2009, la convention cadre entre l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture (DGER) et l'Union nationale des CPIE donnait le jour à 18 coopérations territoriales entre CPIE, Chambres d'agriculture et Etablissements d'enseignement agricole. Le renouvellement de la convention en 2012 a conduit à réfléchir au renforcement de ces coopérations, donnant naissance au dispositif partenarial Inter AGRI.

Forts de l'expérimentation des 8 coopérations Inter AGRI en 2013, les trois réseaux partenaires proposent de suivre, d'accompagner et d'outiller 8 nouveaux projets Inter AGRI en 2014 et 2015. L'Union nationale des CPIE lance un nouvel appel à propositions Inter AGRI auprès des CPIE, des chambres d'agriculture et de l'enseignement agricole.

Nouveaux usages de l'espace rural, nouvelles attentes vis-à-vis des fonctions de l'agriculture (vente de proximité, protection de la biodiversité et des paysages, agritourisme...), besoin de reconnaissance des agriculteurs, nouveaux acteurs s'affirmant porteurs d'une légitimité sur les problématiques agricoles... Face à la multitude des enjeux liés à la problématique agricole et au regard de la complexité des interactions entre agriculture et environnement, la recherche de solutions nécessite de **réfléchir collectivement**, de **privilégier les regards croisés** entre les agriculteurs, les acteurs du conseil et de l'accompagnement agricole, les acteurs de l'environnement et les chercheurs.

Dans cet esprit, les Inter AGRI proposent de mutualiser les savoirs et les savoir-faire au service de projets agricoles partenariaux, territoriaux et durables. Ils portent l'ambition de favoriser l'action collective locale au service de projets agro-écologiques partagés et constituent des outils au service de l'accompagnement des agriculteurs et des territoires vers l'agro-écologie. **Le déploiement de ce dispositif, à travers un nouvel appel à propositions, est une opportunité pour se lancer dans une coopération de ce type et bénéficier d'un accompagnement national pour la mener à bien.**

Qu'est ce qu'un Inter AGRI ?

Véritables dispositifs d'initiatives à l'échelle des territoires, les Inter AGRI proposent de construire un projet agricole commun, concerté, et intégrant des dimensions économiques, sociales et environnementales. Leur socle : **un territoire, des partenaires** dont un CPIE, une chambre d'agriculture et un établissement d'enseignement agricole, **des agriculteurs** mobilisés au sein de démarches collectives, **un projet** conduit dans la durée (entre 2 et 3 ans), et portant **une dimension expérimentale et innovante** forte.

Les Inter AGRI sont à construire à partir de l'action, via une accroche pragmatique et très opérationnelle, pour amener les agriculteurs et autres acteurs du territoire à construire des projets agro-écologiques et transversaux.

Le projet territorial a vocation à se mettre en place progressivement, dans la concertation et le partage. L'idée est de co-construire à plusieurs un projet agricole de territoire, par conséquent les objectifs ne pourront être définis que progressivement et collectivement.

Néanmoins, les composantes et les attendus décrits plus bas indiquent la direction vers laquelle doivent tendre les Inter AGRI, avec la mobilisation des moyens adéquats. La volonté d'expérimenter et d'innover sera particulièrement recherchée.

→ Composantes et attendus

■ Un territoire

sur lequel sont identifiées **une ou des problématiques** spécifiques aux activités agricoles et autres enjeux en présence.

→ Est laissé à l'appréciation des partenaires : le choix du territoire, le choix d'implication ou non des élus, le degré et les conditions de cette implication.

Exemples de territoire : entité territoriale existante (communauté de communes, pays...), territoire d'implantation du CPIE, territoire défini par une communauté d'acteurs, territoire agricole...

■ Des partenaires

Une diversité de partenaires pour mutualiser les savoirs et savoir-faire au service d'un projet agricole partagé.



1 / Les trois partenaires porteurs

Un CPIE ou une union régionale de CPIE, acteur de la sensibilisation et de l'accompagnement des territoires et des acteurs vers la prise en compte des enjeux environnementaux.

Une chambre d'agriculture départementale ou régionale, actrice du conseil et de l'accompagnement agricole.

Un établissement d'enseignement agricole (EPL), lieu de formation des futurs agriculteurs et conseillers agricoles, lieu d'expérimentation et acteur de l'animation et du développement des territoires.

En l'absence d'EPL sur le territoire, le projet impliquera un établissement d'enseignement agricole privé ou un établissement d'enseignement traditionnel. Le projet peut également associer les **Services régionaux de formation et de développement (SRFD)** des DRAAF.

2/ D'autres partenaires locaux

- pour traiter les questions agricoles sous une approche transversale : économique, sociale et environnementale ;
- pour travailler à l'échelle d'un territoire.

→ L'élargissement du partenariat CPIE – chambre d'agriculture – établissement d'enseignement agricole sera progressif. Il est laissé à l'appréciation des porteurs le choix de ces partenaires, le degré et le moment de leur implication.

Exemples de partenaires : Associations ou groupements d'agriculteurs, GAB, Civam, associations de protection de l'environnement, élus, associations d'habitants, entreprises locales...

3/ Des agriculteurs...

- avec leur double caractéristique : celle d'exercer leur activité sur le territoire (production alimentaire, gestion de l'espace) et celle d'être habitants de ce même territoire,
- véritables partenaires du projet et bénéficiaires in fine.

... impliqués dans des démarches collectives

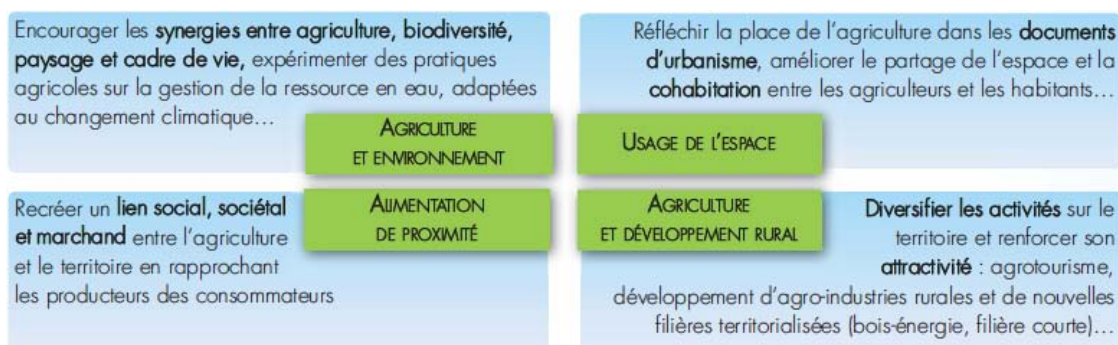
- pour que l'action dépasse l'échelle de l'exploitation agricole et s'inscrive à minima à l'échelle de plusieurs exploitations du territoire défini,
- pour le partage des idées, la mutualisation des connaissances, des risques et des investissements.

■ Un projet transversal et innovant dans la durée

1/ Un projet agro-écologique de territoire

- conciliant performance économique et environnementale des exploitations agricoles,
- pensant les liens entre agriculture, environnement, territoire et société.

Plusieurs thématiques de travail peuvent être explorées :



Le projet explorera une thématique prioritaire, à laquelle s'ajoutera une ou deux thématiques secondaires.

2/ Un projet innovant, contribuant à jeter des ponts entre la recherche et la pratique agricole

Le projet doit promouvoir l'implication de chercheurs :

- pour mettre en place des dispositifs expérimentaux appropriés et intégrant les savoir-faire des agriculteurs,
- ou pour tenir compte des dispositifs expérimentaux déjà mis en œuvre et de leur évaluation.

→ Les établissements d'enseignement agricole, dans leur mission d'expérimentation et de recherche appliquée, peuvent contribuer à jeter des ponts entre la recherche et la pratique agricole ; le partenariat entre l'INRA et l'Union nationale des CPIE également.

3/ Un projet s'inscrivant dans la durée

Le projet est réfléchi à minima pour une durée de deux ans.

(La durée du projet est à dissocier de la durée du soutien et de l'accompagnement par l'Union nationale des CPIE.)

- Une volonté de transférer et de diffuser au-delà du territoire d'action

1/Reproductibilité et transposabilité des initiatives

Les solutions trouvées localement doivent être mobilisables sur d'autres territoires et à d'autres échelles.

Les partenaires veilleront à ce qu'un juste milieu soit trouvé entre des règles préétablies poussant au conformisme et la création de dispositifs exemplaires, non reproductibles et qui ne survivent pas à leurs initiateurs.

2/ Une portée régionale

Le projet doit tendre vers une logique régionale. Au moins une des dimensions du projet est réfléchie à cette échelle, à minima sur le volet communication et transfert d'expériences.

→ Quelques exemples

À titre d'exemples, consulter les fiches expériences de deux coopérations Inter AGRI :

- [A la reconquête de la biodiversité agricole : mobilisation d'un réseau d'acteurs autour de l'Observatoire agricole de la biodiversité](#) (un projet porté par l'union régionale des CPIE de Franche-Comté)
- [Pour des agriculteurs ambassadeurs de la biodiversité en Provence](#) (un projet porté par le CPIE Pays de Vaucluse et le CPIE Alpes de Provence)

Consultez les [résumés des 8 projets Inter AGRI](#) issus du précédent appel à propositions.

→ Quelques documents ressources

- [10 bonnes raisons de coopérer entre CPIE, chambres d'agriculture et Établissements d'enseignement agricole](#) (Union nationale des CPIE, 2011)
- [Guide pratique des partenariats entre CPIE et Établissements d'enseignement agricole – 2e édition](#) (Union nationale des CPIE, 2012)
- [La plaquette de présentation du dispositif Inter AGRI](#) et les [résumés des 8 projets Inter AGRI](#) issus du précédent appel à propositions
- **À venir :** Guide des bonnes pratiques pour coopérer entre CPIE, chambres d'agriculture et établissements d'enseignement agricole.
 - Basé sur les enseignements des 18 coopérations territoriales conduites entre 2009 et 2012 et sur les 8 expérimentations Inter AGRI de 2013, ce guide recense les bonnes pratiques, les postures et les clés de réussite pour coopérer. Cet outil constitue une aide au service du montage des partenariats Inter AGRI.

Un dispositif de partage et d'échange Inter AGRI

L'Union nationale des CPIE, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche proposent l'animation d'un groupe de partage et d'échange, à destination des CPIE, des chambres d'agriculture et des établissements d'enseignement agricole impliqués dans les projets Inter AGRI.

Plusieurs journées seront organisées à destination des porteurs de projet Inter AGRI : chambres d'agriculture, établissements d'enseignement agricole (EPL) et CPIE. Ces temps ont vocation à les accompagner dans la mise en place du partenariat, à favoriser le partage d'expérience et le développement de l'interconnaissance.

- Un séminaire de lancement le 9 décembre 2014
- Deux journées de séminaire et d'accompagnement en mai 2015
- Une journée d'accompagnement en octobre 2015
- Une journée des partenaires Inter AGRI en décembre 2015, réunissant la génération 1 et la génération 2

Ces journées seront accompagnées d'un suivi individuel et personnalisé tout au long du montage du projet.

En répondant au présent appel à propositions :

- Les **chambres d'agriculture** et les **établissements d'enseignement agricole** s'engagent, si leur projet est retenu, à participer au séminaire de lancement du 9 décembre 2014 et à une journée du séminaire d'accompagnement de mai 2015. Ils sont invités à participer aux autres temps d'accompagnement proposés.
- Les **CPIE** s'engagent, si leur projet est retenu, à participer à l'ensemble des temps organisés à leur attention.

Les frais de déplacement pour participer à ces différents temps seront pris en charge par l'Union nationale des CPIE, dans les conditions habituelles fixées par l'Union nationale des CPIE.

Comment se mobiliser ?

Se projeter dans un projet territorial agriculture - environnement

- Débuter dès à présent votre réflexion pour cerner une problématique de travail, définir le territoire d'action et les partenaires à impliquer.
- Rapprochez-vous des structures concernées sur votre territoire : CPIE, chambres d'agriculture départementales et/ou régionale, établissements d'enseignement agricole ou le Service régional de formation et de développement de votre DRAAF (SRFD) pour mesurer et stimuler leur intérêt à participer à un tel dispositif.
- À tout moment, vous pouvez prendre contact avec vos interlocuteurs nationaux dans le réseau des CPIE, des chambres d'agriculture ou de l'enseignement agricole (voir les personnes référentes en fin de document).

Déposer une candidature

- Les partenaires co-porteurs – CPIE, chambres d'agriculture et établissements d'enseignement agricole - soumettent un projet à l'Union nationale des CPIE en complétant et envoyant la **fiche de candidature** jointe, **au plus tard le 6 novembre 2014**.
- Un jury composé de l'Union nationale des CPIE, de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture et de la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche sélectionne 8 coopérations Inter AGRI.

Les porteurs des projets retenus sont informés en novembre 2014, après sélection par le jury. Ils participent ensuite au séminaire de lancement du 9 décembre 2014.

Sélection des projets

Une attention singulière sera portée au **caractère innovant des projets**. Plusieurs critères seront particulièrement évalués par le jury de sélection, jury composé de représentants des trois partenaires nationaux :

- Engagement et implication effective des trois partenaires – CPIE, chambre d'agriculture et établissement d'enseignement agricole – dans le projet.
La co-signature de la fiche de candidature par les partenaires sera un critère apprécié par le jury de sélection.
- Volonté des co-porteurs de construire un projet partagé. Qualité et pertinence de la réponse au regard des enjeux identifiés, des partenaires envisagés, leur nature, leur diversité, le degré de leur implication.
- Volonté de considérer conjointement les volets environnementaux, sociaux et économiques dans une visée agro-écologique.
- Implication des agriculteurs dans des démarches collectives sources d'innovation.
- Réflexion à une échelle territoriale et justification du choix du territoire.
- Place du CPIE dans le portage, l'animation et le pilotage du projet, au regard de ses deux métiers "sensibilisation et éducation de tous à l'environnement" et "accompagnement des territoires vers le développement durable".
- Budget prévisionnel du projet.
- Visibilité de la volonté de construire un projet transposable et des moyens envisagés pour contribuer à sa diffusion sur les territoires.

Modalités financières et institutionnelles

Les frais de déplacement des partenaires Inter AGRI pour participer aux différents temps de partage et d'échange seront pris en charge par l'Union nationale des CPIE, dans les conditions habituelles fixées par l'Union nationale des CPIE.

Dans le cadre de sa convention de partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Union nationale des CPIE signera une convention avec chaque CPIE et union régionale retenu(e) pour acter :

- le dispositif d'accompagnement et d'échanges proposé par l'Union nationale des CPIE et auquel tous s'engagent à contribuer,
- un concours financier de l'Union nationale des CPIE à hauteur de 3 000 euros.

(Sous réserve de la poursuite du financement du projet par le ministère de l'Agriculture auprès de l'Union nationale des CPIE)

Chaque projet, fera l'objet de demandes de financements territoriaux à solliciter en concertation entre les partenaires.

Contacts

Pour toute information relative à l'appel à propositions ou au dispositif Inter AGRI, vous pouvez contacter :

- Emeline REVENEAU à l'Union nationale : ereveneau@uncpie.org / 01 44 61 75 35

Audrey RIMBAUD à l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (audrey.rimbaud@apca.chambagri.fr) et Dominique DALBIN, animateur thématique du réseau « eau » pour la direction générale de l'Enseignement et de la Recherche (dominique.dalbin@educagri.fr) sont également à votre disposition pour répondre à vos questions et échanger sur votre projet de candidature.